

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 mars 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 23 mars, a arrêté trois projets de loi du pays ; arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 15 arrêtés et examiné neuf dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projets de loi du pays

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant modification du code de commerce et diverses mesures d'ordre économique. Il y est notamment proposé de pouvoir aménager les règles de fonctionnement des organes de décision des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, en autorisant la tenue d'assemblées générales par visio ou audio-conférence durant la période de suspension des vols à destination ou en provenance de la Nouvelle-Calédonie, en vue de limiter la propagation du Covid-19.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant exonérations et réduction de cotisations sociales 2021 et exonérations de cotisations, contributions sociales et d'impôt sur le revenu de la prime Covid-19.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays qui porte sur deux dispositifs différents :
 - Le premier propose des évolutions sur la loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne du 20 janvier 2020, qui a institué des mécanismes d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique et d'innovation des entreprises, afin de soutenir encore plus le développement de l'innovation et de la recherche. Il crée notamment un statut spécifique de « jeune entreprise innovante » (JEI) pour les entreprises qui remplissent certaines conditions. Ce statut permettra à ces entreprises de bénéficier

d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu) pour le premier exercice bénéficiaire et d'une exonération à hauteur de 50 % pour le deuxième exercice bénéficiaire. Il leur permettra également d'être exonérées totalement de contribution des patentes pendant cinq ans. Ce statut permettra enfin à ces start-up d'accéder au principal dispositif de soutien de l'Etat aux entreprises à savoir le PGE (Prêt Garanti par l'État) duquel elles étaient jusqu'alors exclues.

- Le deuxième propose de proroger les dispositions relatives au « prêt à taux zéro » jusqu'au 31 décembre 2022 (initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2020), afin de permettre aux foyers modestes d'acquérir un logement sans que l'endettement ne vienne grever leurs revenus dans de trop larges proportions et de soutenir le secteur du BTP.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yoann Lecourieux et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant aménagement des règles et des délais en matière administrative, civile et de procédure civile dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (prorogation des délais administratifs, adaptation des règles relatives aux marchés et contrats publics, adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale).

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour cinq affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour quatre affaires). Il a également demandé, pour trois affaires, un sursis à exécution partiel des jugements du tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie déferés devant la Cour administrative d'appel de Paris.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, Isabelle Champmoreau et Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adapté les règles d'organisation, de fonctionnement et de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de financement de la clinique Kuindo-Magnin afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Cela permettra de transférer vers la clinique Kuindo Magnin les patients des services

pneumologie et endocrinologie afin de pouvoir augmenter au sein du CHT Gaston-Bourret la taille de l'unité Covid qui accueille les patients symptomatiques.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les programmes d'exploitation des compagnies aériennes suivantes : Air Loyauté (du 1^{er} avril au 31 décembre 2021), Air Calédonie International (1^{er} août au 30 octobre), Air New Zealand et Air Vanuatu (du 28 mars au 30 octobre 2021).
- En vue de limiter la propagation du Covid-19, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu les programmes d'exploitation des compagnies aériennes Air Calédonie International, Air Vanuatu et Air New Zealand, au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'au 30 octobre 2021.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décalé au 1^{er} juillet 2021 la date limite de réception des dossiers de demande d'autorisation pour l'exploitation de centrales photovoltaïques de 1^{re} catégorie situés sur la Grande Terre (7^e période d'instruction).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les niveaux de revenus des gestionnaires de réseaux électriques applicables sur la 4^e période tarifaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 2^e trimestre à 2 266 806 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé au 29 septembre 2021 la date limite de réception des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des projets photovoltaïques de 1^{re} catégorie situés sur la Grande Terre pour la 8^e période d'instruction et fixé les critères d'évaluation des dossiers qui seront éligibles.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire dans les locaux sélectionnés par l'association Bien naître animal (BNA), dans le cadre de campagnes spécifiques de sensibilisation au bien-être animal, d'identification et de stérilisation sur Ouvéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le calendrier scolaire 2021-2022 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie. Les vacances prévues pour la première période de l'année scolaire 2021, du samedi 3 au dimanche 18 avril, sont avancées d'une semaine. Elles auront donc lieu du lundi 29 mars au dimanche 11 avril 2021. Toutes les autres périodes de vacances restent inchangées.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de versement de l'allocation de soutien « Covid-19 » durant la période de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré accident climatique exceptionnel :
- la dépression tropicale forte LUCAS, du 2 au 4 février 2021, et déclaré sinistrées les 16 communes du Mont-Dore, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Farino, Moindou, Bourail, Houaïlou, Kouaoua, Canala, Thio, Yaté, Lifou, Maré et Ouvéa.
 - le cyclone NIRAN du 6 mars 2021 et déclaré sinistrées toutes les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Les sociétaires de la caisse d'assurances mutuelle agricole (CAMA) ayant déposé une déclaration de sinistre peuvent prétendre au versement d'un acompte au titre des dommages subis, calculé sur la base de l'évaluation chiffrée de la déclaration de sinistre et correspondant au plus à 50 % de leur capital assuré. L'avance pour le cyclone NIRAN est cumulable pour un même sociétaire avec l'avance faite pour la dépression tropicale forte LUCAS dans une limite globale de 50 % de son capital assuré.

> *Voir communiqué détaillé « Soutien agriculteurs LUCAS et NIRAN ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a levé la mise sous surveillance sanitaire d'une exploitation de volailles suspecte d'influenza aviaire hautement pathogène.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et quatre avis favorables sur des demandes de titre de séjour. Il a accordé deux autorisations de travail et renouvelé une autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable sur le projet de décret relatif à la procédure applicable aux refus de soins discriminatoires à Wallis et Futuna, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française. Le gouvernement rappelle que, conformément aux dispositions de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, l'État est compétent au titre des garanties des libertés publiques et la Nouvelle-Calédonie est seule compétente pour agir dans le domaine de la "protection sociale, l'hygiène publique et la santé".

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.